



CODE OF CONDUCT

PRINCIPES DE CONDUITE





SOMMAIRE

1. Mot de la direction
2. Notre responsabilité en matière de compliance
3. Valeurs d'entreprise du groupe emco
4. Notre responsabilité en tant que membre de la société
5. Notre responsabilité en tant que partenaires commerciaux
6. Notre responsabilité sur le lieu de travail
7. Notification en cas de violations
8. Canaux de signalement et interlocuteurs

MOT DE LA DIRECTION

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

comme par le passé, nous souhaitons continuer à être à l'avenir un partenaire de confiance pour nos clients, nos fournisseurs, nos collaborateurs et la société. Afin de répondre à nos propres exigences et à celles de nos partenaires, nous planifions avec anticipation et en nous tournant vers l'avenir. La réputation du groupe emco, qui est façonnée par nos principes de conduite, doit être protégée et entretenue par nos actions.



Michael Kleber
Directeur général
emco Bad

Andreas Stepping
Directeur
Optimisation et
usines

Jörg Harbecke
Directeur général
emco Bau

Daniel Sarbandi
Directeur général
Groupe emco

Christian Gnaß
Associé gérant
Groupe emco

Klaus Mensing
Directeur
Juridique & RH

Frank Indenkämpen
Directeur général
Novus Dahle

NOTRE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE COMPLIANCE

Le terme compliance ne signifie rien d'autre que « respect des règles » et désigne le respect des lois et des directives, mais aussi des principes de conduite volontairement appliqués par les entreprises.

RESPONSABILITÉ, CONFIANCE, ÉQUITÉ

Le succès de notre entreprise dépend essentiellement du fait que nous nous comportions tous, c'est-à-dire les directeurs, les cadres et chaque employé, de manière honnête, intègre et éthique. Cela signifie également que nous rendons compte et communiquons de manière véridique, complète et opportune, en interne comme en externe. Notre objectif commun est d'assumer la responsabilité de notre entreprise et de protéger la réputation de nos marques.

Nous planifions avec anticipation et en nous tournant vers l'avenir. C'est ainsi que nous créons des valeurs durables pour nous-mêmes et nos clients grâce à l'innovation et à la qualité.

Nos principes de conduite sont fondés sur la **Déclaration universelle des droits de l'homme** et sur les principes des normes internationalement reconnues en matière de gouvernance d'entreprise responsable. Il s'agit notamment du **Pacte mondial des Nations Unies**, des **normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT)** et de l'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**. Notre objectif est de les respecter et de travailler uniquement avec des fournisseurs qui adhèrent à ces principes et, dans ce contexte, respectent également les exigences légales nationales respectives.



Droits de l'homme généraux : <https://www.ohchr.org>

Pacte mondial des Nations Unies : <https://www.globalcompact.de>

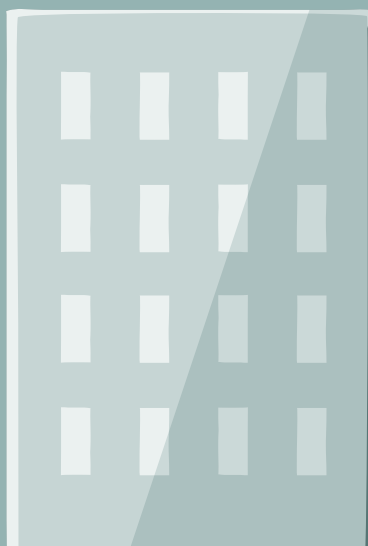
Normes fondamentales du travail de l'OIT : <https://www.ilo.org>

OECD : <https://www.oecd.org>

GROUPE EMCO

VALEURS DE L'ENTREPRISE

Nous façonnons notre avenir avec un esprit entrepreneurial unique basé sur notre héritage d'entreprise familiale.
Nous agissons et nous comportons comme une grande famille pour créer un environnement de travail motivant et inclusif.
Nos valeurs d'entreprise nous donnent une orientation.
Elles sont importantes et façonnent nos actions et nos décisions.



#1 INTÉGRITÉ, PARTENARIAT

Faire ce qui est juste par conviction propre et personnelle.

L'intégrité est la base sur laquelle nous bâtissons. Cela signifie que nos paroles et nos actions sont conformes à nos normes éthiques. Chacun d'entre nous porte la responsabilité de l'entreprise, en tant que partenaire commercial et en tant que membre de la société. Nous nous considérons comme un partenaire actif dans la conception de nos sites et investissons dans des projets culturels et sociaux.

#2 TRANSPARENCE

La transparence signifie bien plus que le simple droit à l'information.

Nous attachons une grande importance aux échanges honnêtes et sur un pied d'égalité, tant au sein de l'équipe qu'avec nos partenaires commerciaux. Ce n'est que grâce à des attentes ouvertement communiquées que nous pourrons atteindre nos objectifs ensemble de manière efficace.

→ Agissez clairement et communiquez en toute transparence !

#3 EXCELLENCE

Nous voulons nous améliorer de manière constante.

La variété et la qualité de nos produits sont nos atouts uniques. Nous planifions avec anticipation et en nous tournant vers l'avenir et nous nous concentrons sur l'identification précoce des besoins de nos clients afin de créer de la valeur ajoutée et de leur proposer des solutions système innovantes. De cette manière, nous créons des valeurs durables pour nous-mêmes et nos clients grâce à l'innovation et à la qualité et garantissons l'avenir à long terme de l'entreprise.

#4 APPROCHE AXÉE SUR LES COLLABORATEURS

Nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux.

Nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux et contribuent de manière significative au succès de notre entreprise. Nous ne cessons d'encourager et de promouvoir le développement de nos collaborateurs et ce dès le premier jour, afin qu'ils soient en mesure de relever les défis d'un monde du travail en constante évolution.

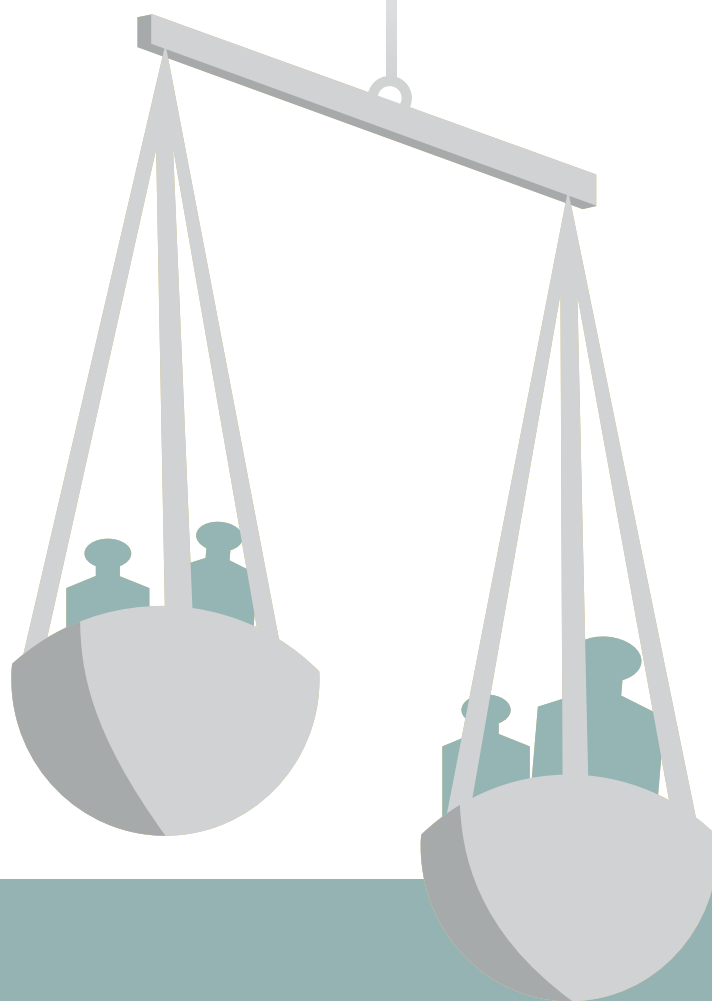
Dans le même temps, nous investissons dans la santé de nos collaborateurs et attachons une grande importance à répondre aux besoins de flexibilité et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à traiter chacun sur un pied d'égalité – quels que soient son origine, sa religion, son orientation sexuelle, son âge, son sexe, son handicap ou son mode de vie.

#5 DURABILITÉ

Une croissance saine et durable et une utilisation respectueuse des ressources nous tiennent à cœur.

Nous assumons la responsabilité de nos actions économiques. Ceci est réalisé grâce à un dialogue constant avec nos parties prenantes et à une collaboration sur des solutions durables. Grâce à nos systèmes de gestion, nous garantissons que les normes environnementales les plus élevées sont respectées et développées en permanence.

NOTRE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ



DROITS DE L'HOMME

Nous traitons chacun avec dignité et respect.

Nous respectons la dignité de l'être humain et respectons les droits de l'homme reconnus. Dans toutes nos activités commerciales, nous nous efforçons toujours de ne pas causer ni contribuer à des violations des droits de l'homme. Nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux.

Nous traitons nos collaborateurs avec estime. Nous rejetons toute forme de punition illégale, d'abus, de harcèlement, d'intimidation ou autre traitement indigne envers les collaborateurs.



Droits de l'homme généraux : <https://www.ohchr.org>

ÉGALITÉ DES CHANCES, ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET NON-DISCRIMINATION

Nous nous engageons en faveur de l'égalité des chances et rejetons toute forme de discrimination ou d'inégalité de traitement injustifiée en matière d'emploi. Nul ne peut être discriminé ou désavantagé en raison de sa race, de la couleur de sa peau, de sa nationalité, de son ascendance, de son sexe, de sa foi ou de sa vision du monde, de ses opinions politiques, de son âge, de sa constitution physique, de son orientation sexuelle, de son apparence ou d'autres caractéristiques personnelles.

Les décisions concernant le personnel sont basées sur les qualifications, l'expérience et d'autres critères liés au travail. Nous prenons également en compte le principe de l'égalité de rémunération entre les travailleurs masculins et féminins. Elles correspondent au moins aux normes juridiques nationales et locales ou au niveau des secteurs économiques/branches et régions nationaux.

DÉFENSE DES INTÉRÊTS POLITIQUES

Nous essayons de ne pas influencer les décisions politiques au nom de l'entreprise.

Nous pratiquons la défense des intérêts politiques de manière centralisée, ouverte et transparente. Nous respectons les exigences légales en matière de lobbying et évitons en toutes circonstances toute influence déloyale sur la politique et la législation.

APPARITION ET COMMUNICATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Nous respectons le droit à la liberté d'expression.

Nous respectons le droit et la liberté d'expression pour protéger les droits personnels et la vie privée. Chaque collaborateur doit être conscient qu'il peut également être perçu comme faisant partie et représentant du groupe emco dans sa vie privée et qu'il est donc tenu de protéger l'image et la réputation de l'entreprise par son comportement et son apparence en public, notamment envers les médias.

Les réseaux sociaux font partie intégrante du monde des affaires. Lors de l'utilisation des médias sociaux, les mêmes règles s'appliquent généralement que pour les médias traditionnels. Lors de l'expression d'opinions privées, nous veillons à ce que la fonction ou l'activité respective du groupe emco ne soit pas liée à l'expression privée. Nous pouvons nous renseigner sur le comportement correct sur les réseaux sociaux dans les directives de l'entreprise en matière de réseaux sociaux.

En cas de doute, nous nous adressons toujours à notre supérieur hiérarchique ou à un collaborateur du service Compliance. Il peut également être utile de consulter les directives pertinentes.



Voir sur l'intranet : Documents de règles/Directive relative aux réseaux sociaux

DONS, PARRAINAGE ET BIENFAISANCE

Nous n'accordons des dons et des parrainages que dans le cadre d'un processus d'approbation transparent.

Nous nous considérons comme des membres actifs de la société et sommes donc impliqués de diverses manières. Nous attribuons des dons et des dons de parrainage et soutenons divers projets sociaux.

Afin d'éviter les conflits d'intérêts et de garantir un comportement uniforme au sein de l'entreprise, les dons et les mesures de parrainage ne sont autorisés que dans le cadre du système juridique respectif et conformément au règlement intérieur et aux sociétés en vigueur du groupe emco.

PROTECTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT

Nous prenons en compte les impacts sociaux et écologiques de nos actions.

Nous assumons notre responsabilité écologique en respectant les exigences légales applicables et les normes reconnues en matière de protection de l'environnement et du climat et en nous efforçant d'améliorer continuellement l'impact de nos activités commerciales sur l'environnement et le climat.

Chacun de nos collaborateurs apporte sa contribution en assumant la responsabilité de traiter avec soin les ressources naturelles et de protéger le climat et l'environnement par son comportement individuel.



Voir sur l'intranet : Documents de règles/
Rapport de durabilité

NOTRE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE PARTENAIRES COMMERCIAUX

RESPECT DU DROIT ET DE LA LÉGISLATION

Nous nous engageons à respecter toutes les réglementations légales qui nous concernent.

Pour nous, le respect des lois et des réglementations constitue un principe de base essentiel pour une action économiquement responsable. Nous respectons les exigences et interdictions légales en vigueur, même si cela entraîne des désavantages ou des difficultés économiques à court terme pour l'entreprise ou des personnes individuelles. Si les lois nationales contiennent des réglementations restrictives qui s'écartent des réglementations applicables au groupe emco et en Allemagne, le droit national s'applique.

ÉVITEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous agissons dans l'intérêt de notre entreprise.

Nous comprenons tous que nos relations et intérêts personnels ne doivent pas interférer ou influencer nos activités et décisions commerciales. Nous veillons donc à éviter les situations dans lesquelles les intérêts privés et professionnels pourraient s'opposer ou même donner l'impression que tel est le cas.

Nous n'investissons pas et ne rejoignons pas des organisations qui mettent en doute notre équité, notre intégrité ou notre objectivité.

→ Les conflits d'intérêts potentiels doivent être signalés immédiatement au supérieur hiérarchique.



CADEAUX, GRATIFICATIONS ET INVITATIONS

Nous n'acceptons ni n'offrons de cadeaux ou autres avantages qui pourraient être considérés comme influençant illégalement une relation ou une décision commerciale.

Si de petits cadeaux ou invitations sont offerts à la suite d'une relation commerciale fructueuse, ils doivent toujours être considérés avec bon sens. Il est important de s'assurer que les cadeaux ne sont pas associés à des attentes ou une considération inappropriées. Les mêmes règles s'appliquent à l'acceptation et à l'offre de cadeaux. Les espèces et quasi-espèces (par exemple les bons d'achat) ne sont en aucun cas autorisées.

Nous n'accordons ou n'acceptons des cadeaux, invitations et autres avantages tels que la participation à des repas et événements d'affaires aux frais de tiers que s'ils respectent nos directives de compliance et ne remettent pas en cause la réputation du groupe emco.



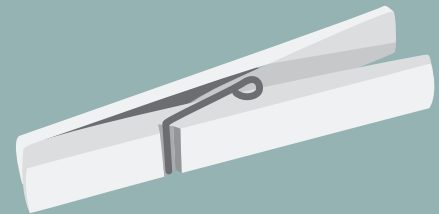
Voir sur l'intranet : Documents de règles/Directive de compliance

PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que notre entreprise ne soit utilisée à mauvais escient comme moyen de blanchiment d'argent.

Nous travaillons uniquement avec des partenaires commerciaux réputés qui respectent les lois applicables et obtiennent des ressources auprès de sources légitimes. Nous vérifions minutieusement l'identité des clients potentiels, des partenaires commerciaux et d'autres tiers. Nous prenons également des mesures approfondies pour garantir la transparence de nos relations commerciales.

Pour éviter toute responsabilité pénale et protéger notre réputation, nous vérifions tous nos partenaires commerciaux avant de conclure des contrats ou des transactions.



CONCURRENCE LOYALE

Nous promouvons une concurrence libre et loyale à travers nos activités commerciales.

Nous respectons toujours toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence et d'antitrust. Nous comprenons que les violations des lois antitrust peuvent entraîner des amendes importantes, voire des peines de prison, pour l'entreprise, les dirigeants concernés et les individus. Nous devons tous être attentifs aux situations qui pourraient mettre en péril une concurrence libre et loyale.



Voir sur l'intranet : Documents de règles/Politique d'achat

NOTRE RESPONSABILITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

RESPONSABILITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Nous assumons notre responsabilité vis-à-vis de nos collaborateurs.

Nous adhérons aux réglementations légales et contractuelles en matière de sécurité au travail et respectons les normes internationales de travail et de santé.

Afin de maintenir la sécurité et la santé de nos collaborateurs, nous garantissons un environnement de travail sûr et sain. Chacun de nos collaborateurs respecte la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail et promeut la sécurité dans son environnement.

COLLABORATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Ensemble pour réussir.

Dans l'intérêt de la réussite économique, de la préservation de l'emploi et du bien-être des collaborateurs d'emco, le groupe emco entretient traditionnellement un dialogue constructif avec ses représentants du personnel et les syndicats.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES SUR L'ENTREPRISE/ INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

Nous nous engageons à protéger les secrets professionnels et commerciaux.

Nous prenons grand soin de garantir que les secrets d'affaires et autres informations confidentielles de nos partenaires commerciaux et clients qui nous sont confiés soient protégés de manière adéquate contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation non autorisées, au moins conformément aux dispositions légales pertinentes en matière de protection des secrets commerciaux.

Nous respectons la propriété intellectuelle de nos partenaires commerciaux, clients et autres tiers et veillons à ce que des précautions suffisantes soient prises pour protéger les droits de propriété intellectuelle lors du transfert de savoir-faire et de technologies.

PROTECTION DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Nous utilisons les biens de l'entreprise exclusivement à des fins commerciales.

La gestion prudente et respectueuse des biens de l'entreprise fait partie intégrante de nos valeurs. Cela inclut également une gestion responsable des actifs incorporels tels que notre propriété intellectuelle, les documents protégés par le droit d'auteur, nos dossiers financiers et notre image de marque.

Nos installations, lignes de production, processus et matériaux sont des biens précieux. Nous sommes tous responsables de les traiter avec soin et de les protéger contre tout dommage, toute utilisation inappropriée et tout abus. Les ordinateurs et autres appareils appartenant à l'entreprise sont conçus pour effectuer le travail quotidien. L'utilisation de téléphones portables, de véhicules de société ou du réseau d'entreprise à des fins privées n'est autorisée qu'avec l'accord exprès de l'entreprise. Les mêmes réglementations peuvent ne pas s'appliquer dans tous les pays. Nous devons toujours nous informer des écarts et, en cas de doute, demander conseil. Nous nous engageons à toujours respecter les directives applicables en matière de protection des biens de l'entreprise.



PROTECTION DES DONNÉES ET SÉCURITÉ DES INFORMATIONS

Nous traitons toutes les données personnelles de manière absolument confidentielle.

Nous respectons les droits personnels de toutes les personnes et maintenons des normes élevées lors du traitement des données personnelles. Nous traitons les données personnelles avec soin et d'une manière compréhensible pour la personne concernée, dans le respect des exigences légales applicables, en particulier du règlement général sur la protection des données de l'UE.

Pour nous, la protection des données personnelles est une condition préalable essentielle pour des activités commerciales intègres. Il ne s'agit pas seulement d'une simple responsabilité d'entreprise ou d'une obligation légale – la protection des données personnelles fait partie de notre licence d'exploitation dans le monde numérique et garantit que nos clients et partenaires commerciaux peuvent nous faire confiance.



Voir sur l'intranet : Documents de règles/Politique de sécurité informatique

NOTIFICATION DE VIOLATIONS

Ces principes de conduite combinent les réglementations légales et celles de l'entreprise en vigueur.

L'obligation de respecter les principes énoncés ici découle soit directement des lois, des règlements intérieurs, des déclarations de mission de l'entreprise, soit d'une obligation supplémentaire du contrat de travail.

Nous prenons au sérieux toute violation de nos principes de conduite et nous nous réservons le droit de prendre des mesures pour résoudre les violations signalées de manière appropriée et confidentielle. Si nécessaire, nous prenons des contre-mesures appropriées dans le sens de remède ou de prévention.

AUTOTEST D'AIDE À LA PRISE DE DÉCISION

QUELLES QUESTIONS NOUS AIDENT À ÉVALUER ET À PRENDRE DES DÉCISIONS ?

- Mon comportement est-il dans l'intérêt de mon entreprise ou est-il motivé par un intérêt personnel ?
- Suis-je sûr(e) que ma décision est conforme aux exigences légales et internes ?
- Est-ce que je considère toujours mes décisions comme correctes si mon entreprise doit les représenter en public ?
- Mon comportement porterait-il atteinte à la réputation de mon entreprise ?
- Est-il possible de révéler mon comportement à une personne de confiance ?
- Est-ce que j'assume mes actes et est-ce que j'accepterais ma propre décision en tant que personne concernée ?



INTERLOCUTEURS ET CANAUX DE SIGNALEMENT

Afin de demander conseil ou de signaler un comportement fautif ou s'ils ont des questions et/ou des doutes, les collaborateurs et les managers peuvent s'adresser en premier lieu à leur supérieur ou au responsable de la compliance compétent.

Quiconque préfère rester anonyme a la possibilité de signaler un incident via le système de signalement externe ou d'utiliser la boîte aux lettres « Compliance ».

Le système de signalement électronique est géré par les collaborateurs de l'équipe responsable de la compliance.

E-MAIL « COMPLIANCE »

L'équipe responsable de la compliance du groupe emco est joignable directement à l'adresse e-mail suivante : compliance@emco.de

BUREAU « COMPLIANCE »

Güler Has (Compliance) Tél. : +49 591/9140-289
g.has@emco.de

Le bureau en charge de la Compliance est situé dans l'usine I, à gauche du bureau de poste, et est ouvert le matin. Toutefois, des rendez-vous l'après-midi sont également possibles sur rendez-vous.

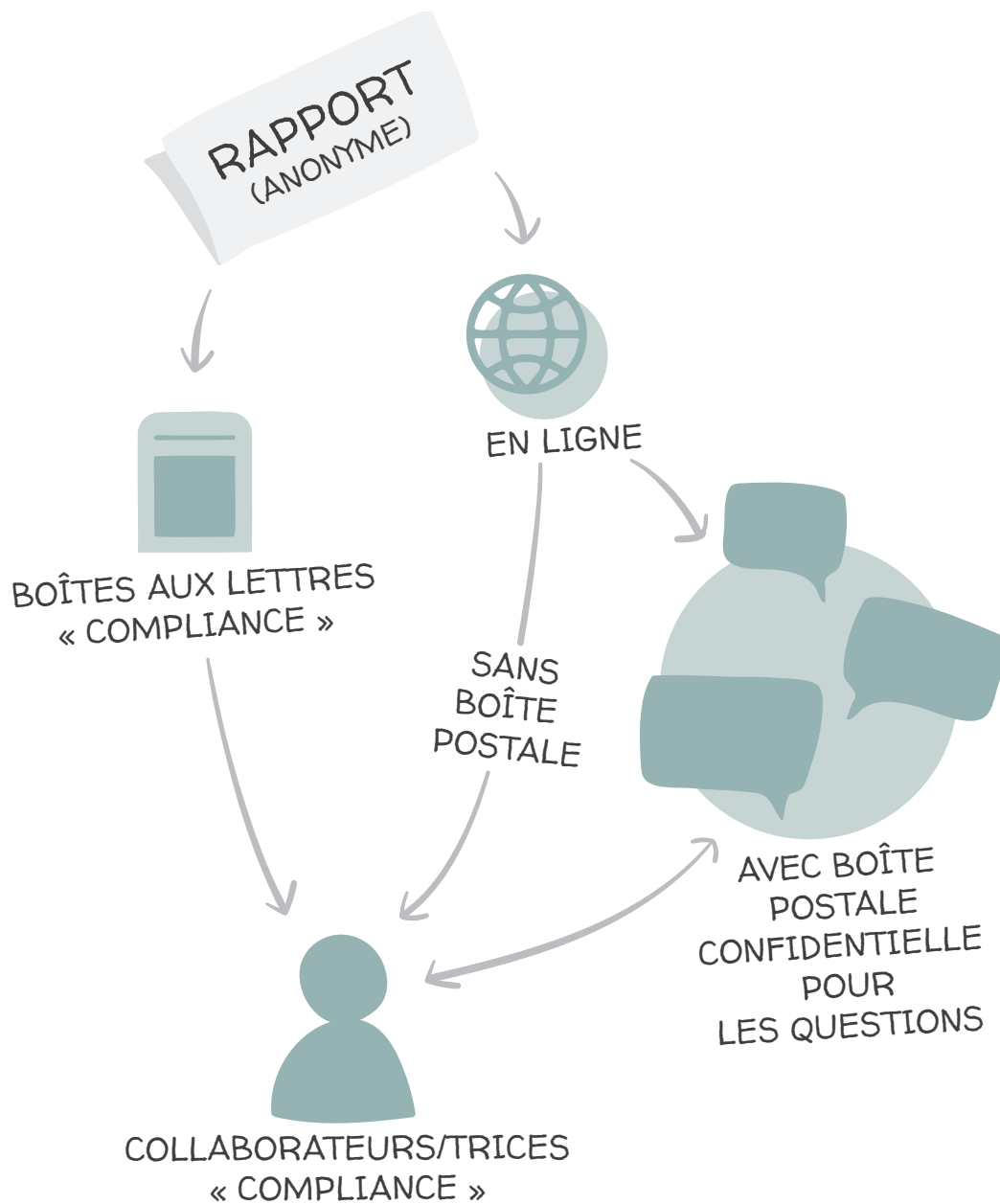
BOÎTES AUX LETTRES « COMPLIANCE »

Les collaborateurs peuvent également signaler des violations de la compliance ou des notifications de manière anonyme en utilisant les boîtes aux lettres mises à disposition. Les boîtes aux lettres « Compliance » se trouvent dans les usines I et II à côté des emcoboards numériques :

Usine I	Usine II
emcboard	emcboard
Meeting Point	Hall A

SYSTÈME DE SIGNALEMENT EN LIGNE (ANONYME)

Le système de signalement anonyme est accessible en saisissant l'adresse Web <http://emcogroup.whistleblownetwork.net> directement dans le navigateur.
Important : y compris http !



<http://emcogroup.whistleblownetwork.net>

Erwin Müller GmbH
Breslauer Straße 34-38
D-49808 Lingen (Ems)
Tél. +49 (0) 591 9140-0
Fax +49 (0) 591 9140-811
info@emco.de

www.emco-group.com

Architecture

Worklife

